

Metz, le 5 octobre 2021

Service aménagement biodiversité eau  
Unité police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Liborio Ciccarello  
Tél : 03 87 34 34 12  
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

Monsieur le maire de Hombourg-Haut  
Ville de Hombourg-Haut  
17 rue de Metz  
57470 Hombourg-Haut

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant l'aménagement du lotissement « Les mimosas » à Hombourg-Haut.  
Accord immédiat ;  
**RÉF.** : Y:\1. Dossiers PE\2150. EP\Hombourg Haut\Lotissement les Minosas  
**PJ.** : 1 récépissé ; 1 dossier

Monsieur le maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'eau), concernant l'aménagement du lotissement « Les mimosas » à Hombourg-Haut.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 04 octobre 2021;
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00507;
- Dossier réalisé par : SEBA Aménagement & Infrastructures.

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Céline Dellinger

